



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**SÉANCE ORDINAIRE
MARDI LE 10 NOVEMBRE 2020 À 20 H**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue le mardi le 10 novembre 2020 à 20 h, au lieu habituel des délibérations, sous la présidence de M. Alain Poirier, maire et à laquelle sont présents :

Présences :

Mme la conseillère Julie Rivard
M. le conseiller Michel Landry
M. le conseiller Gaétan Normandeau
Mme la conseillère Audrey Simard

Absence(s) :

M. le conseiller Gregory Bussieres

Sont également présents :

Mme Anik Racicot, directrice générale et greffière p.i.
M. Michel Simard, trésorier et greffier adjoint

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 20 h.

20-11-277

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que rédigé.

20-11-278

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance mentionnée en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre soit et est accepté tel que rédigé.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution
20-11-279

**ACCEPTATION DES HEURES TRAVAILLÉES PAR LES
EMPLOYÉS TEMPORAIRES ET À L'ESSAI PENDANT LE MOIS
DE OCTOBRE 2020**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, durant certaines absences de notre personnel régulier, d'avoir recours aux services de notre personnel temporaire et à l'essai, à savoir :

Pascal Frenette

Commis secrétaire-réceptionniste 1^{er}, 2, (6 au 9)
Secrétaire loisirs et culture 5
Secrétaire greffe, incendie et OMU 13 au 30

Jenny Fortier

Secrétaire loisirs et culture 6 et 9

Patrick Lafleur

Homme d'entretien centre communautaire .. pour une période indéterminée

Paul-Yvan Bourgoin

Opérateur concierge 1^{er} au 31

Jasmin Baril

Opérateur-concierge (1^{er} au 26) (27 au 31)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :

QUE le conseil entérine les gestes de la direction générale quant à l'embauche du personnel temporaire et à l'essai pour le mois mentionné en titre.

20-11-280

**AJUSTEMENT DE LA RÉMUNÉRATION DE LA DIRECTRICE
GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE PAR INTÉRIM**

CONSIDÉRANT le départ de M. Alexandre Desjardins au poste de greffier ;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, le conseil municipal a nommé par la résolution 20-10-257 la directrice générale Mme Anik Racicot également greffière par intérim et lui requiert d'assurer la supervision et le maintien de la qualité du Service du greffe ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :

D'AUTORISER à la directrice générale et greffière par intérim une prime de 7 % de son salaire régulier sur une base de 40 heures semaine tant qu'il lui sera requis d'assurer la direction du Service du greffe, et ce, rétroactivement à sa nomination.

20-11-281

**APPROBATION DES DÉBOURS POUR LE MOIS D'OCTOBRE
2020 TOTALISANT 1 000 298,12 \$**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des débours pour le mois d'octobre 2020 ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

Bordereau des chèques

Chèques 21779 à 21782 inclusivement

Pour la somme de : 547,82 \$

Chèque(s) annulé(s) : AUCUN

Bordereau des dépôts directs

Dépôts directs 502084 à 502173 inclusivement

Pour la somme de : 676 943,34 \$

Dépôt(s) direct(s) annulé(s) : AUCUN

Bordereau des prélèvements

Prélèvements 5368 à 5415 inclusivement

Pour la somme de : 178 082,63 \$

Prélèvement(s) annulé(s) : AUCUN

Bordereau des salaires

Salaires semaines 39 à 43 inclusivement

Pour la somme de : 144 724,33 \$

Grand total : 1 000 298,12 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :

D'APPROUVER les débours pour le mois d'octobre 2020 totalisant 1 000 298,12 \$.

20-11-282

**ADOPTION DE
L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DU FONDS D'ADMINISTRATION ET
DE L'ÉTAT DES INVESTISSEMENTS DU MOIS
D'OCTOBRE 2020**

CONSIDÉRANT QUE le trésorier a déposé à l'attention du conseil les états ci-haut mentionnés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'état des activités du fonds d'administration et celui des investissements en date du 31 octobre 2020.

0-11-283

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE 6 269,15 \$ DE LA
COTISATION ANNUELLE DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS
DU QUÉBEC (UMQ)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon désire maintenir son adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser également la cotisation au Carrefour du capital humain, service de gestion des ressources humaines offert par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

D'AUTORISER le paiement de 6 269,15 \$ taxes incluses à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour la cotisation annuelle et la tarification au Carrefour du capital humain, et ce, pour l'année 2021.

20-11-284

AUTORISATION DE PAIEMENT DU 2^e VERSEMENT DE 56 651 \$ POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC - ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon doit payer une contribution annuelle au ministère de la Sécurité publique pour les services policiers de la Sûreté du Québec, représentant la somme de 113 302 \$ pour l'année 2020, facture 103474 ;

CONSIDÉRANT QUE le premier versement de 56 651 \$ a été autorisé lors de la séance ordinaire du 22 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième versement de 56 651 \$ est payable au plus tard le 31 octobre 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 56 651 \$ du deuxième versement de la contribution 2020 pour les services policiers de la Sûreté du Québec sur le territoire de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

20-11-285

AUTORISATION DE VERSER UN CRÉDIT DE TAXES DE 673,24 \$ À L'ENTREPRISE GESTION CLAUDE DUBREUIL (TROISIÈME EXERCICE)

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement 290, un crédit de taxes foncières est accordé à toute personne physique ou morale qui achète, bâtit ou rénove un commerce dans le secteur commercial et le secteur industriel léger de la Ville, et ce, pour trois (3) exercices financiers ;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments implantés sur le terrain situé au 45, place Quévillon se qualifie au programme de crédit selon l'article 5.2 dudit règlement ;

CONSIDÉRANT QUE des crédits de taxes pour le premier et deuxième exercice ont été versés correspondant à 100 % du montant de taxes foncières couvrant le premier exercice et à 75 % du montant de taxes foncières couvrant le deuxième exercice ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont réglé toutes les taxes foncières de l'année 2020 couvrant ainsi le troisième exercice se terminant le 31 décembre 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

D'AUTORISER le trésorier à verser un crédit de taxes de 673,24 \$ à l'entreprise Gestion Claude Dubreuil correspondant à 50 % du montant de taxes foncières couvrant le troisième exercice.

20-11-286

AUTORISATION DE VERSER UN CRÉDIT DE TAXES DE 1 179,33 \$ À L'ENTREPRISE 9226-2492 QUÉBEC INC. (PREMIER ET DEUXIÈME EXERCICE)

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement 290, un crédit de taxes foncières est accordé à toute personne physique ou morale qui achète, bâtit ou rénove un commerce dans le secteur commercial et le secteur industriel léger de la Ville, et ce, pour trois (3) exercices financiers ;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments implantés sur le terrain situé au 113, Principale Sud se qualifie au programme de crédit selon l'article 5.2 dudit règlement ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont réglé toutes les taxes foncières des années 2019 et 2020 couvrant ainsi le premier exercice se terminant au 31 décembre 2019 et le deuxième exercice se terminant le 31 décembre 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :

D'AUTORISER le trésorier à verser un crédit de taxes de 1 179,33 \$ à l'entreprise 9226-2492 Québec inc. correspondant à 100 % du montant de taxes foncières couvrant le premier et 75 % du montant de taxes foncières couvrant le deuxième exercice.

20-11-287

AUTORISATION DE VERSER UN CRÉDIT DE TAXES DE 1 503,09 \$ À L'ENTREPRISE 9017-1232 QUÉBEC INC. - PÉTRO-CANADA (PREMIER ET DEUXIÈME EXERCICE)

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement 290, un crédit de taxes foncières est accordé à toute personne physique ou morale qui achète, bâtit ou rénove un commerce dans le secteur commercial et le secteur industriel léger de la Ville, et ce, pour trois (3) exercices financiers ;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments implantés sur le terrain situé au 996 A, boulevard Quévillon se qualifie au programme de crédit selon l'article 5.2 dudit règlement ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont réglé toutes les taxes foncières des années 2019 et 2020 couvrant ainsi le premier exercice se terminant le 31 décembre 2019 et le deuxième exercice se terminant le 31 décembre 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

D'AUTORISER le trésorier à verser un crédit de taxes de 1 503,09 \$ à l'entreprise 9017-1232 Québec inc. - Pétro-Canada correspondant à 100 % du montant de taxes foncières couvrant le premier et 75 % du montant de taxes foncières couvrant le deuxième exercice.

20-11-288

AUTORISATION DE VERSER UN CRÉDIT DE TAXES DE 1 597,95 \$ À MME MICHELINE PAYEUR (PREMIER EXERCICE)

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement 290, un crédit de taxes foncières est accordé à toute personne physique ou morale qui achète, bâtit ou rénove un commerce dans le secteur commercial et le secteur industriel léger de la Ville, et ce, pour trois (3) exercices financiers ;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments implantés sur le terrain situé au 107, Principale Sud se qualifie au programme de crédit selon les articles 5.1 et 5.2 dudit règlement ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont réglé toutes les taxes foncières couvrant le premier exercice se terminant le 31 mai 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'AUTORISER le trésorier à verser un crédit de taxes de 1 597,95 \$ à Mme Micheline Payeur correspondant à 50 % du montant des droits sur mutations immobilières payées et à 100 % du montant de taxes foncières couvrant le premier exercice.

20-11-289

AUTORISATION DE VERSER UN CRÉDIT DE TAXES DE 3 169,55 \$ À L'ENTREPRISE CP REIT PDI QUÉBEC DEVELOPMENTS LTD - ALIMENTATION PIERRE-LUC MORIN (PREMIER ET DEUXIÈME EXERCICE)

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement 290, un crédit de taxes foncières est accordé à toute personne physique ou morale qui achète, bâtit ou rénove un commerce dans le secteur commercial et le secteur industriel léger de la Ville, et ce, pour trois (3) exercices financiers ;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments implantés sur le terrain situé au 53-57, place Quévillon se qualifie au programme de crédit selon l'article 5.2 dudit règlement ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont réglé toutes les taxes foncières des années 2019 et 2020 couvrant ainsi le premier exercice se terminant le 31 décembre 2019 et le deuxième exercice se terminant le 31 décembre 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

D'AUTORISER le trésorier à verser un crédit de taxes de 3 169,55 \$ à l'entreprise CP Reit PDI Québec Developments Ltd - Alimentation Pierre-Luc Morin correspondant à 100 % du montant de taxes foncières couvrant le premier exercice et 75 % du montant de taxes foncières couvrant le deuxième exercice.

20-11-290

AUTORISATION DE VERSER UN CRÉDIT DE TAXES DE 32 969,90 \$ À L'ENTREPRISE DISTRIBUTION SIGNAL INC. (PREMIER ET DEUXIÈME EXERCICE)

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement 290, un crédit de taxes foncières est accordé à toute personne physique ou morale qui achète, bâtit ou rénove un commerce dans le secteur commercial et le secteur industriel léger de la Ville, et ce, pour trois (3) exercices financiers ;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments implantés sur le terrain situé au 2, chemin du Moulin se qualifie au programme de crédit selon l'article 5.2 dudit règlement ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont réglé toutes les taxes foncières des années 2019 et 2020 couvrant ainsi le premier exercice se terminant le 31 décembre 2019 et le deuxième exercice se terminant le 31 décembre 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :

D'AUTORISER le trésorier à verser un crédit de taxes de 32 969,90 \$ à l'entreprise Distribution Signal inc. correspondant à 100 % du montant de taxes foncières couvrant le premier et à 75 % du montant de taxes foncières couvrant le deuxième exercice.

20-11-291

RADIATION DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES ET PRESCRITES POUR LES ANNÉES 2014-2016

CONSIDÉRANT QUE pour les années 2014-2016, le trésorier a dressé une liste de comptes devant faire l'objet de radiation ;

CONSIDÉRANT QUE les diverses correspondances à l'effet d'en recevoir le paiement sont demeurées sans réponses ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 251 de la *Loi sur les cités et villes*, les créances pour les années 2014 à 2016 inclusivement sont légalement prescrites et qu'il y a lieu de les radier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :

D'AUTORISER la radiation des créances irrécouvrables de la liste préparée par le trésorier, pour les années 2014-2016 inclusivement, pour la somme de 108 173,64 \$.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

**AVIS DE DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS BUDGÉTAIRE ET
COMPTABLE AU 31 OCTOBRE 2020**

Annotation

CONFORMÉMENT à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*,
le trésorier dépose les états comparatifs budgétaire et comptable
au 31 octobre 2020.

20-11-292

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE 12 061,11 \$ TAXES
INCLUSES À SEL WARWICK POUR L'ACHAT DE SEL À
DÉGLACER EN VRAC**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon effectuera
elle-même le déneigement de son territoire à compter de la saison
2020-2021 et qu'elle doit se munir d'abrasif ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Sel Warwick nous a fait
parvenir la facture 1-200705 pour l'achat de 74,93 tonnes de sel à
déglacer en vrac ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des
travaux publics ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère
Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller
Gaétan Normandeau et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le paiement de 12 061,11 \$ taxes incluses à
Sel Warwick pour l'achat de sel à déglacer en vrac.**

20-11-293

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE 21 861,35 \$ TAXES
INCLUSES À ENTREPRISES DESJARDINS ET FONTAINE
LTÉE POUR LE PAIEMENT D'UN CHASSE-NEIGE
HYDRAULIQUE MODÈLE EDF-14-44HD**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon procédera au
déneigement des rues sur son territoire pour la saison hivernale
2020-2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a autorisé l'achat d'un
chasse-neige réversible par la résolution 20-08-212 ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Entreprises Desjardins et
Fontaine Ltée nous a fait parvenir la facture 79421 pour le
paiement d'un chasse-neige hydraulique modèle EDF-14-44HD et
que celui-ci est livré ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des
travaux publics ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller
Gaétan Normandeau, appuyé par M. le conseiller
Michel Landry et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le paiement de 21 861,35 \$ taxes incluses à
Entreprises Desjardins et Fontaine Ltée pour le paiement d'un
chasse-neige hydraulique modèle EDF-14-44HD.**



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

20-11-294

Annotation

AUTORISATION DE PAIEMENT DE 32 767,54 \$ TAXES INCLUSES À ROBITAILLE ÉQUIPEMENT INC. POUR L'ACHAT D'UNE GRATTE À TROTTOIR COMBINÉE.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon par la résolution 20-09-229 autorisait l'achat d'une gratte à trottoir combinée chez Robitaille Équipement Inc. au montant de 32 688,77 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Robitaille Équipement Inc. nous a fait parvenir la facture 0000189551 pour l'achat d'une gratte à trottoir combinée de 32 767,54 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE des pièces ont été ajoutées à la facture initiale pour la somme de 78,77 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 32 767,54 \$ taxes incluses à Robitaille Équipement Inc. pour l'achat d'une gratte à trottoir combinée.

20-11-295

AUTORISATION D'ACHAT DE 8 SUPER SACS DE BICARBONATE DE SODIUM POUR LE POST-TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE POUR LA SOMME DE 11 538,06 \$ AVANT TAXES CHEZ UNIVAR SOLUTIONS.

CONSIDÉRANT QUE le seul fournisseur au Québec pour le bicarbonate de sodium est Univar Solutions ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajouter du bicarbonate de sodium pour le post-traitement de l'eau potable afin d'équilibrer le pH et d'y ajouter des minéraux ;

CONSIDÉRANT la soumission d'Univar Solutions, soit :

- 8 Super sacs de 907,2 kg à 1,39 \$/kg, plus 1 450 \$ de frais de livraison, pour la somme de 11 538,06 \$ avant taxes ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de 8 super sacs de 907,2 kg de bicarbonate de sodium pour le post-traitement de l'eau potable pour la somme de 11 538,06 \$ avant taxes chez Univar Solutions.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution
20-11-296

**AUTORISATION DE LA SIGNATURE D'UN PLAN CONJOINT
D'HÉBERGEMENT ET D'INTÉGRATION DES TRAVAILLEURS
DE L'USINE DE NORDIC KRAFT**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a identifié les actions prioritaires du Comité 5000 dans le cadre du développement économique lors de l'adoption du budget 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité 5000 a produit un plan d'action qui consiste à réaliser différents projets pour répondre aux besoins des entreprises au niveau de la main-d'œuvre, de la formation et de l'habitation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'AUTORISER la signature d'une entente portant sur la réalisation d'un plan conjoint d'hébergement et d'intégration des travailleurs de l'usine Nordic Kraft.

20-11-297

**AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE
AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES
COMMUNICATIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME
« AIDE AUX INITIATIVES DE PARTENARIAT »**

CONSIDÉRANT QUE le programme « Aide aux initiatives de partenariat » du ministère de la Culture et des Communications a pour objectifs de mettre en valeur les éléments identitaires du territoire et de positionner la culture comme un moteur de développement durable économique, social et territorial ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon souhaite présenter une demande auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de ce programme afin de valoriser une vie culturelle participative et engagée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :

D'AUTORISER Mme Karine Lafrenière, directrice du Service Loisirs et Culture à présenter une demande auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme « Aide aux initiatives de partenariat » et de la désigner pour agir à titre de signataire des documents officiels.

20-11-298

**MODIFICATION DES MANDATAIRES POUR AGIR À TITRE DE
SIGNATAIRES DES DOCUMENTS OFFICIELS DE LA RÉGIE
DES ALCOOLS ET DES JEUX**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de modifier les mandataires pour signer les documents officiels concernant la Régie des alcools et des jeux ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :

DE DÉSIGNER Mme Karine Lafrenière, directrice du service Loisirs et Culture ou en cas d'incapacité d'agir Mme Anik Racicot, directrice générale et greffière p.i. à titre de signataire des documents officiels concernant la Régie des alcools et des jeux.

20-11-299

OCTROI DU CONTRAT DE L'APPEL PUBLIC D'OFFRES AVEC SYSTÈME DE PONDÉRATION LSQ-2020-05 - RECONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL - PROJET CLÉS EN MAIN À HARDY CONSTRUCTION POUR LA SOMME DE 3 402 970,01 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont répondu à notre demande, à savoir :

Hardy Construction
231, route 109 Sud
Amos (Québec) J9T 3A2

MP Renaud-Vation inc.
92, place Quévillon
Lebel-sur-Quévillon (Québec) J0Y 1X0

CONSIDÉRANT le rejet de la soumission de MP Renaud-Vation inc. pour non-conformité ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Hardy Construction s'est qualifiée selon le système de pondération prévu au cahier des charges et que l'ouverture de l'enveloppe contenant le bordereau de prix a eu lieu ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat de l'appel public d'offres avec système de pondération LSQ-2020-05 à Hardy Construction pour la somme de 3 402 907,01 \$ avant taxes.

20-11-300

OCTROI DU CONTRAT DE L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION LSQ-2020-12 - ACHAT D'UN CAMION PICK-UP 2020 OU 2021 NEUF

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation LSQ-2020-12 ;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions le 10 novembre 2020, trois (3) soumissionnaires ont répondu à notre demande à savoir :



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

Gareau Toyota
1080, 3^e Avenue
Val-d'Or Québec J9P 0J6

Option A
Prix taxes incluses 53 137,85 \$

Option B
Taux d'intérêt / mois..... 4,99 % / 48 mois
Prix avec financement..... 51 165,12 \$
Acompte de..... 6 920,98 \$
Prix total avec taxes incluses 58 086,10 \$

Accès Toyota
1355, avenue Larivière
Rouyn-Noranda Québec J9X 6M6

Option A
Prix taxes incluses 53 881,13 \$

Option B
Taux d'intérêt / mois..... 0,99 % / 48 mois
Prix taxes incluses 59 669,76 \$

Amos Toyota
1151, Route 111
Amos Québec J9T 1N2

Option A
Prix taxes incluses 56 622,67 \$

Option B
Taux d'intérêt / mois..... 2,99 % / 48 mois
Prix taxes incluses 60 179,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat de l'appel d'offres sur invitation LSQ-2020-12 pour l'achat d'un camion pick-up 2020 ou 2021 neuf au plus bas soumissionnaire conforme, soit Gareau Toyota, option A pour la somme de 53 137,85 \$ taxes incluses ;

D'AFFECTER la dépense au Fonds de roulement.

20-11-301

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 310 AYANT POUR TITRE « TARIFICATION DES BIENS, DES SERVICES ET DES ACTIVITÉS »

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, M. le conseiller Michel Landry donne avis de motion et dépose le projet de Règlement n° 310 intitulé « Tarification des biens, des services et des activités » aux fins d'adoption lors d'une séance subséquente.

20-11-302

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 311 AYANT POUR TITRE « IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE ET TAXES DE SERVICES POUR L'ANNÉE 2021 »



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Mme la conseillère Julie Rivard donne avis de motion et dépose aux fins d'adoption lors d'une prochaine séance, le projet de Règlement n° 311 intitulé « Imposition de la taxe foncière et taxes de services pour l'année 2021 » ayant pour objet l'imposition de la taxe foncière sur les immeubles résiduels, les immeubles de six logements ou plus, les immeubles non résidentiels, les immeubles industriels, sur les terrains vagues desservis ainsi que la tarification pour le service de l'eau, le service d'enlèvement des ordures et le services des égouts pour l'année 2021.

20-11-303

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 312 AYANT POUR TITRE « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS ET SUR L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME N° 281, LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N° 283 ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 284 »

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, M. le conseiller Gaétan Normandeau donne avis de motion et dépose le premier projet de Règlement n° 312 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme n° 281, le règlement de construction n° 283 et le règlement de zonage n° 284 » sera présenté lors d'une prochaine séance pour adoption.

20-11-304

VENTE DE TERRAIN RÉSIDENTIEL - 104, RUE DES SAPINS À MME MARIE-PIER PELLETIER ET M. ÉTIENNE FORTIER - 14 335,19 \$

CONSIDÉRANT QUE Mme Marie-Pier Pelletier et M. Étienne Fortier ont déposé une soumission pour l'achat du terrain résidentiel du 104, rue des Sapins, lot 6097297 ;

Considérant l'ouverture des soumissions jeudi le 5 novembre 2020 à 15 h ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'AUTORISER la vente du terrain résidentiel du 104, rue des Sapins, lot 6097297 à Mme Marie-Pier Pelletier et M. Étienne Fortier pour la somme de 14 335,19 \$ selon les conditions prévues à la Politique de vente de terrain de la Ville de Lebel-sur-Quévillon ;

QUE les frais d'arpentage et de notaire soient payés par l'acquéreur ;

D'AUTORISER Mme Anik Racicot, directrice générale ou en cas d'incapacité d'agir, M. Michel Simard, directeur général adjoint à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution
20-11-305

**RENOUVELLEMENT DU CAUTIONNEMENT NUMÉRO 95018631
AU PROFIT DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) POUR LE LIEU
D'ENFOUISSEMENT EN TRANCHÉE (LEET) DE LEBEL-SUR-
QUÉVILLON POUR LA SOMME DE 750 \$ NON TAXÉE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon possède un lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) ;

CONSIDÉRANT QUE la loi sur la qualité de l'environnement oblige la Ville à détenir un cautionnement de 50 000 \$ pour garantir ses obligations au profit du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ;

CONSIDÉRANT QUE le cautionnement de la Ville vient à échéance et qu'il y a lieu de procéder à son renouvellement pour trois (3) ans ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'AUTORISER le renouvellement auprès de la compagnie Aon Parizeau inc. du cautionnement de 50 000 \$ du lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) au profit du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour les trois (3) prochaines années pour la somme de 750 \$ non taxée.

20-11-306

**OCTROI UN CONTRAT À LA FIRME SPÉCIALISÉE OCTANT
AVIATION INC. POUR LE SUPPORT DANS L'ACQUISITION
D'ÉQUIPEMENTS AÉROPORTUAIRES - 9 900 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à un appel d'offres pour l'acquisition d'équipements aéroportuaires ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite obtenir le support d'une firme spécialisée pour prendre en charge le processus d'acquisition de différents équipements aéroportuaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :

DE MANDATER la firme Octant Aviation inc. d'offrir à la ville de Lebel-sur-Quévillon le support nécessaire dans l'élaboration du processus d'appel d'offres pour l'acquisition d'équipements aéroportuaires au terme d'un contrat de 9 900 \$ avant taxes payable en deux versements.

20-11-307

**AUTORISATION DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE
DÉMÉNAGEMENT DE MME STACY-ANN OLIVER, AGENTE DE
DÉVELOPPEMENT LOISIRS, CULTURE ET VIE
COMMUNAUTAIRE - 2 299,50 \$ TAXES INCLUSES**



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a comblé le poste d'agente de développement loisirs, culture et vie communautaire en engageant Mme Stacy-Ann Oliver pour une période de 6 mois, à titre de cadre à l'essai ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon rembourse les frais de déménagement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :

D'AUTORISER le remboursement des frais de déménagement de Mme Stacy-Ann Oliver, selon la soumission de Transport M.C. au montant de 2 299,50 \$ taxes incluses.

20-11-308

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (SCFP) LOCAL 1293 - DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QU'il y a une augmentation confirmée en 2021-2022-2023 de plus de 34 % des montants des soumissions pour le déneigement par rapport à 2018-2019-2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon poursuit l'objectif d'augmenter l'efficacité et améliorer la qualité du service de déneigement sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de limiter la hausse des coûts des opérations de déneigement pour les trois (3) prochaines années ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaéтан Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire et la directrice générale et greffière p.i. à signer la lettre d'entente permettant à la Ville de Lebel-sur-Quévillon d'assurer la mise en œuvre des opérations de déneigement en régie interne pour les trois (3) prochaines années.

20-11-309

AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE COLLECTIVE AU 1^{er} NOVEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon est membre du Regroupement en assurance collective des villes de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat actuel, avec SSQ Groupe financier, a débuté le 1^{er} avril 2019, à la suite d'un appel d'offres public et que le premier renouvellement est prévu 19 mois plus tard, soit le 1^{er} novembre 2020 ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QUE les conditions de renouvellement montrent une augmentation globale de 5,4 % pour le régime de la Ville de Lebel-sur-Quévillon ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts du régime d'assurance collective sont partagés entre la Ville et ses employés ;

CONSIDÉRANT QUE BFL Canada Services Conseils inc. (BFL SCI) a déposé son rapport de renouvellement quant aux conditions financières du régime d'assurance collective de chacune des municipalités membre du Regroupement, lequel recommande d'accepter les conditions de renouvellement ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la Ville de Lebel-sur-Quévillon et qu'ils les acceptent ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :

D'ACCEPTER les conditions de renouvellement présentées par SSQ Groupe financier concernant l'assurance collective des employés de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, pour la période du 1^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2021, au montant de 96 296,16 \$, plus taxes, ce montant étant en fonction du nombre de participants avec leurs protections respectives en date du 1^{er} novembre 2020 ;

ET QUE Mme Anik Racicot, directrice générale et greffière par intérim, ou en cas d'incapacité d'agir, M. Michel Simard, directeur général adjoint, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, toute entente et tout document nécessaire pour ce dossier.

20-11-310

REMERCIEMENT AUX RÉPONDANTS QUI ONT PARTICIPER AU DÉPLOIEMENT DES MESURES D'URGENCE LORS DE LA PANNE DES RÉSEAUX TÉLÉPHONIQUES TERRESTRES ET CELLULAIRES

CONSIDÉRANT la panne des réseaux téléphoniques terrestres et cellulaires survenue pendant la nuit du 4 au 5 novembre 2020 et le déploiement des mesures d'urgence sur l'ensemble du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE tout au long de la panne, les policiers, les pompiers et les ambulanciers ont patrouillé dans les rues de la municipalité afin d'assurer la sécurité des citoyens et répondre aux appels d'urgence en cas de besoin ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

DE REMERCIER tous les répondants qui ont participé au déploiement des mesures d'urgence et de souligner l'excellent travail de tous.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

20-11-311

Annotation

**AUTORISATION DE VERSER UNE AIDE FINANCIÈRE DE
1 500 \$ À M. JACOB BONENFANT PROVENANT DU FONDS DE
LA JEUNE RELÈVE QUÉVILLONNAISE (FJRQ) – VOLET
SPORTIF**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a créé le Fonds de la jeune relève quévillonnaise pour soutenir nos jeunes qui se distinguent dans les domaines scolaire, culturel et sportif ;

CONSIDÉRANT QUE M. Jacob Bonenfant, étudiant en quatrième secondaire, s'est qualifié pour faire partie de l'équipe de hockey juvénile «Filon M17 Majeur» de la Polyvalente Le Tremplin de Malartic et que cela implique des frais importants d'entraînements, de compétitions, de transports, etc.;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, M. Jacob Bonenfant a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du volet sportif du FJRQ et que celle-ci a été analysée par le conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :

QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon accorde à M. Jacob Bonenfant une aide financière de 1 500 \$ provenant du Fonds de la jeune relève quévillonnaise (FJRQ) – volet sportif.

20-11-312

**AUTORISATION DE VERSER UNE AIDE FINANCIÈRE DE
1 500 \$ À M. LOUIS-CHARLES BOUCHARD PROVENANT DU
FONDS DE LA JEUNE RELÈVE QUÉVILLONNAISE (FJRQ) –
VOLET SPORTIF**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a créé le Fonds de la jeune relève quévillonnaise pour soutenir nos jeunes qui se distinguent dans les domaines scolaire, culturel et sportif ;

CONSIDÉRANT QUE M. Louis-Charles Bouchard, étudiant en deuxième secondaire, s'est qualifié pour faire partie de l'équipe de hockey juvénile «Le Filon M15 Relève» de Val-d'Or et que cela implique des frais importants d'hébergement, d'entraînements, de compétitions, de transports, etc. ;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, M. Louis-Charles Bouchard a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du volet sportif du FJRQ et que celle-ci a été analysée par le conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :

QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon accorde à M. Louis-Charles Bouchard une aide financière de 1 500 \$ provenant du Fonds de la jeune relève quévillonnaise (FJRQ) – volet sportif.



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

INSCRIPTION
DÉPÔT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Les membres du conseil prennent connaissance du bordereau de correspondance du mois d'octobre 2020.

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL
DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport mensuel de la directrice générale pour les activités et rencontres tenues au cours du mois d'octobre 2020.

INSCRIPTION
DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME POUR LES SÉANCES DU 11 SEPTEMBRE 2020
ET DU 21 OCTOBRE 2020

Les membres du conseil prennent connaissance des procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme pour les séances du 11 septembre 2020 et du 21 octobre 2020.

INSCRIPTION
RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL

Le maire, M. Alain Poirier, invite les membres du conseil à présenter un résumé de leurs activités du mois d'octobre 2020.

INSCRIPTION
PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Conformément à la Loi, le conseil tient une période de questions.

Un seul citoyen est présent dans la salle. Les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- ✓ Aéroport
- ✓ Assurances du garage municipal
- ✓ Radiation des créances irrécouvrables

Le maire, les conseillers et les officiers municipaux fournissent les réponses auprès des citoyens.

20-11-313

RÉSOLUTION
LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;



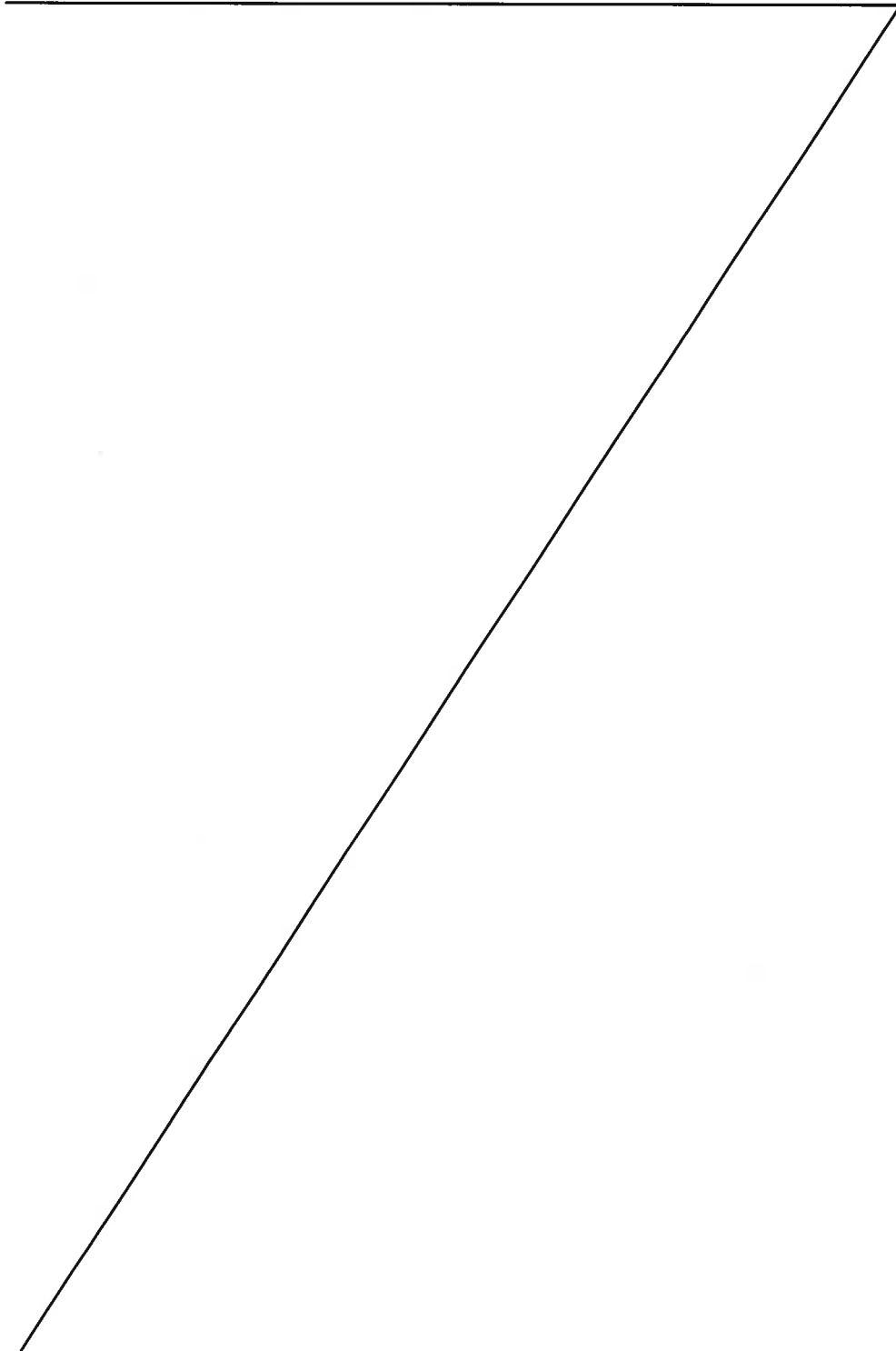
Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée à 21 h 1.



Je soussigné, Alain Poirier, maire donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 20-11-277 à 20-11-313 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 11^e jour du mois de novembre 2020.

Alain Poirier,
Maire

Anik Racicot
Directrice générale et greffière p.i.



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION
JEUDI 26 NOVEMBRE 2020**

Je soussignée, Anik Racicot, directrice générale et greffière par intérim déclare que le 26 novembre 2020 j'ai corrigé le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2020 de la façon suivante :

À la résolution 20-08-200, dans le titre, j'ai remplacé le numéro de lot « C-1-1506 » par « C-1-1505 » ;

J'ai remplacé le 4^e alinéa par le texte suivant :

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur de l'urbanisme de scinder le lot C-1-1505 pour agrandir le lot C-1-1506 pour y permettre la construction d'une seule résidence unifamiliale ou unifamiliale jumelée et le lot C-1-1432 pour permettre le projet d'agrandissement des propriétaires de celui-ci.

La résolution 20-08-200 n'est pas autrement modifiée.

Le présent procès-verbal de correction entre en vigueur à compter de sa signature.

Dépôt du procès-verbal de correction lors de la séance ordinaire du 8 décembre 2020 conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Donné à Lebel-sur-Quévillon
Ce 26 novembre 2020

Anik Racicot
Directrice générale et greffière p.i.